

Ainsi nous devons faire enquête sur ces compagnies et il n'y a pas moyen d'obtenir des renseignements à moins d'examiner un à un les dossiers de çà, de ça, d'autres choses. Pourtant, on nous dit que nous obtiendrions des renseignements et des conclusions valables. Ne badinons pas sur ce point. Le député de Don Valley a dit qu'aucun avocat qui se respecte ne conseillerait à une compagnie ou à un particulier qui veut se constituer en société privée de relever de la juridiction fédérale. Ce serait plus facile pour eux d'aller à Toronto ou en Colombie-Britannique. Si quelqu'un veut faire affaires dans une des autres provinces il n'a qu'à s'inscrire aux termes des dispositions générales de la loi sur les compagnies de ladite province. Ceci va tout à fait à l'encontre du but du bill au sujet de la divulgation de renseignements. Il est possible de ne pas en tenir compte. Tout le résultat qu'il aura c'est qu'un nombre de plus en plus imposant de sociétés s'abstiendront de s'inscrire sous la loi fédérale. Les arguments du député de Don Valley n'ont pas de réponse pour ce qui est de l'effet qu'exercera l'inscription des sociétés sous la surveillance du ministre. En d'autres termes, le ministre n'obtiendra ces renseignements que sur une base décroissante.

Il n'y a aucune garantie que les provinces emboîtent le pas aux directives fédérales. En fait, monsieur l'Orateur, je pourrais vous parier à coup sûr que l'Ontario ne marchera pas, parce qu'il s'agit là d'un essai peu convaincant et même pas convaincant du tout d'établir un substitut à une commission nationale des valeurs. Si le ministre veut vraiment faire quelque chose, qu'il envisage d'établir le dialogue avec les provinces pour établir en commun une commission nationale des valeurs. Alors il pourra obtenir tous les renseignements qu'il voudra des compagnies publiques. S'il veut des renseignements particuliers de compagnies privées dont les affaires dépassent le chiffre de \$250,000 par année, qu'il nous propose des amendements à la loi COLURA. S'il veut des données statistiques c'est une bonne façon de les obtenir parce qu'elle est établie sur une base statistique et les renseignements peuvent être relevés et collationnés par quelqu'un qui comprend quelque chose aux statistiques. C'est ainsi que l'on pourra arriver à des conclusions sensées.

Monsieur l'Orateur, il est ridicule de penser qu'un fonctionnaire pourrait compulser les dossiers d'un chef de la Direction des corporations, examiner les différents bilans et les états des profits et pertes de quelque 375 sociétés privées et en tirer des conclusions utiles. C'est pourquoi j'ai proposé l'amendement. Pour moi, ce serait faire de la discrimination à l'endroit des sociétés privées à charte

[L'hon. M. Lambert.]

fédérale. J'aimerais voir le ministre rétablir la loi dans sa forme originale. Si le ministre veut faire œuvre utile à ce sujet, il devrait plutôt prendre des mesures positives dans le sens que j'ai indiqué, par l'établissement d'une commission nationale des valeurs mobilières ou par la modification de la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je disais donc tout à l'heure que toute la question de divulgations plus complètes au public de la part de compagnies privées a été traitée à fond par la Chambre à l'étape de la 2^e lecture et au cours des 19 séances du comité des finances, du commerce et des questions économiques où le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a soulevé toutes les questions qu'il a soulevées ce soir, qui toutes ont été résolues au comité à la satisfaction des membres.

L'hon. M. Lambert: Oh, oh!

L'hon. M. Basford: Le député, pendant les délibérations du comité, n'a pu convaincre ni moi-même ni la plupart des membres du comité du bien-fondé de sa thèse. Nous ne pouvons après tout exposer notre point de vue qu'un certain nombre de fois. Il est tout à fait manifeste que le député d'Edmonton-Ouest, quoi qu'ait dit le chef de son parti, se refusera à admettre l'utilité de la mesure. Il est évident aussi que le député n'a pas pu convaincre le comité du bien-fondé de sa thèse, pas plus qu'il ne pourra en convaincre la Chambre.

On a traité à fond de cette affaire à maintes reprises. Je suis sûr que rien de ce que je dirai ce soir ne pourrait convaincre le député d'Edmonton-Ouest. Tout ce que je puis dire, c'est qu'on a mené au Canada bien des études qui font autorité et qui ont montré la nécessité pour les grosses compagnies de révéler leurs affaires, comme le prévoit le bill C-4. Je crois que les députés qui ont pris la parole à la Chambre cet après-midi l'ont prouvé. Cela est vrai aussi de la Commission Porter, du comité mixte de la Chambre et du Sénat, du groupe d'étude sur les structures de l'industrie canadienne, de certains commentateurs et de certains analystes financiers. Je crois sincèrement que la question est bien fondée, mais nous ne réussirons pas à en convaincre le député d'Edmonton-Ouest.

M. l'Orateur suppléant: Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.